Informations de base

2001/2072(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté **Subject** 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.03 Politique spatiale européenne 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ALYSSANDRAKIS Konstantinos (GUE/NGL)	07/11/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	SOULADAKIS Ioannis (PSE)	20/03/2001
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	29/05/2001
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RETT Politique régionale, transports et tourisme	QUEIRÓ Luís (UEN)	21/11/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Recherche	2398	2001-12-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Centre commun de recherche	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0597	Résumé
02/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2001	Vote en commission		Résumé
21/11/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0451/2001	
10/12/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
17/01/2002	Décision du Parlement	T5-0015/2002	Résumé
17/01/2002	Fin de la procédure au Parlement		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2072(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/14643

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0451/2001	21/11/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0015/2002 JO C 271 07.11.2002, p. 0066-0398 E	17/01/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0597	27/09/2000	Résumé

Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

2001/2072(COS) - 27/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer les éléments d'une future stratégie européenne pour l'espace. CONTENU : en 1999, les Ministres européens, ont invité la Commission Européenne et l'Exécutif de l'Agence Spatiale Européenne à élaborer une stratégie européenne cohérente pour l'espace. La communication décrit les grandes lignes d'une stratégie spatiale articulée autour de trois objectifs: - renforcer l'assise des activités spatiales : préserver

un accès à l'espace indépendant et à un prix abordable et se doter d'une large base technologique; - accroître les connaissances scientifiques, en vue de mieux comprendre notre planète et son atmosphère, le système solaire et l'univers; - en faire bénéficier les marchés et la société par une exploitation des capacités techniques de la communauté spatiale axée sur la demande. Les agences spatiales nationales et européenne assurent de manière satisfaisante la réalisation des deux premiers objectifs. L'élément nouveau de la stratégie proposée réside dans le troisième objectif, qui introduit pour la première fois la dimension communautaire de l'espace, les politiques de l'Union jouant un rôle moteur. La Commission envisage d'assumer un rôle actif dans la mise en oeuvre de la stratégie : - en mettant en place les conditions politiques et réglementaires nécessaires aux activités spatiales, conformément aux politiques communautaires et en soutien de celles-ci; - en tant qu'animateur, de façon à catalyser les efforts conjoints de recherche et de développement déployés par tous les acteurs, dans le respect des objectifs d'un "Espace Européen de la Recherche"; - en rassemblant tous les acteurs et toutes les compétences autour d'objectifs politiques communs, dans des projets d'intérêt européen. La Commission prendra la responsabilité d'élaborer le scénario de développement de GALILEO en association avec l'ASE, les États membres et l'industrie. Elle ouvrira la voie à une initiative politique pour GMES qui devrait aboutir à la définition d'un système d'information et de surveillance comprenant des satellites d'observation et répondant aux exigences des politiques de l'Europe. La Commission est prête à entrer dans une nouvelle relation opérationnelle avec l'ASE, afin de travailler ensemble à la mise en oeuvre de cette stratégie. À cette fin, la Commission et l'Exécutif de l'ASE constitueront une "Task Force" conjointe. Entres autres tâches, cette Task Force stimulera la réflexion sur une possible configuration unifiée dans laquelle les États membres pourraient régulièrement réviser la stratégie et sa mise en oeuvre, afin de proposer un dispositif permanent avant la fin de l'année prochaine. En outre, elle préparera des propositions pour des accords-cadres en vue de piloter des projets communs et esquissera une approche cohérente vis à vis des pays candidats à l'adhésion.

Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

2001/2072(COS) - 17/01/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé de la commission au fond). La plénière a souligné que les activités spatiales devraient uniquement être menées à des fins pacifiques et pourraient inclure des opérations militaires de sauvegarde de la paix. Les besoins européens doivent établir clairement que l'exploitation et l'utilisation de l'espace devraient être menés à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité et conformément au droit international. La non-prolifération des armes et la renonciation à la course aux armements dans l'espace devraient constituer le principe directeur de la politique spatiale européenne. Les députés se félicitent du projet d'une stratégie européenne spatiale et soulignent l'importance d'une coopération étroite et effective entre la Commission européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ASE). Le Parlement européen estime que l'Agence (qui opère sur les bases d'une coopération intergouvernementale) devrait, à long terme, être incorporée à l'Union européenne tout en conservant son autonomie. Les députés soulignent enfin l'importance du projet GALILEO pour le transport et la stratégie spatiale européenne.